

---

**MUNICIPALITE**

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL**

**Méthanisation des déchets biodégradables des habitants de Renens**

---

Renens, le 14 mars 2008/AP/md

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Actuellement, la Ville de Renens propose à ses habitants une collecte des déchets compostables, comprenant les déchets de jardin (taille et gazon) et des déchets de cuisine uniquement crus (épluchures). Ces déchets sont acheminés dans des compostières : La Tuilière à Lausanne et La Coulette à Belmont. Le traitement se déroule à l'air libre et le résultat est la production d'un substrat appelé compost, utile comme amendement pour la fertilité des sols. Renens a récolté 804 tonnes en porte-à-porte, 300 tonnes ont été produites par le Secteur Environnement-Maintenance et 296 tonnes ont été acheminées à la déchèterie de Bussigny, ce qui représente un total de 1'400 tonnes en 2007, soit 73 kg par habitant.

Une étude de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) en 2001/2002 a mis en évidence que les ordures contiennent encore 60 kg/hab\*an de déchets organiques ménagers (déchets de cuisine, aliments, restes de repas, aliments périmés). Actuellement, cette situation n'a guère évolué. En effet, ce type de déchets ne convient pas au compostage (odeur, hygiène, etc.). Il existe par contre un autre type de traitement appelé méthanisation. Il produit également du compost, mais surtout il récupère le gaz produit lors de la dégradation des biodéchets. Pour cette raison, le processus a lieu en milieu fermé. Cette technique est idéale pour le traitement de ce genre de matière. L'entreprise Germanier Ecorecyclage SA, située à Lavigny, spécialisée dans le compostage, est passée à la méthanisation des déchets. Elle propose donc ses services pour recycler l'ensemble des biodéchets de la Commune. Le tarif de traitement est proposé à Fr. 100.-- H.T./tonne. La compostière de Lausanne a un tarif de traitement légèrement inférieur, soit Fr. 93.-- H.T./tonne.

Le compostage et la méthanisation sont des traitements au bilan CO<sub>2</sub> neutre, car ils libèrent autant de CO<sub>2</sub> que la biomasse en a pris dans l'atmosphère lors sa croissance. L'avantage écologique de la méthanisation est la non-libération du méthane qui est 180 fois plus nocif que le CO<sub>2</sub> dans les gaz à effet de serre.

Sur la base d'une autre étude de l'OFEV de 1997 sur la comparaison des filières de déchets organiques, la méthanisation suivie d'un compostage fermé, comme elle sera pratiquée à Lavigny, est le scénario qui donne le meilleur résultat environnemental. Les avantages sont la production d'une énergie renouvelable de substitution aux carburants et combustibles fossiles.

Au niveau des transports induits, la distance de livraison passe de 5 km actuellement à 23 km. De même l'augmentation des tonnages collectés implique au minimum une vidange supplémentaire du camion lors de chaque ramassage du lundi. Ces points négatifs sont compensés par la production d'une énergie renouvelable. Il y a un rapport de 1 sur 20 entre le carburant consommé lors de la livraison à Lavigny et les litres d'équivalent-essence produits par l'installation de biogaz.

Un tri poussé des déchets de cuisine nécessite une communication intensive au niveau des habitants. L'entreprise Germanier prend en charge le premier tous-ménages lors du lancement de l'opération. Il doit être complété par des mesures plus directes de promotion : incitation à l'acquisition d'une poubelle verte de cuisine (conteneur dans tous les immeubles).

Au vu de tous ces éléments, la Municipalité a signé un contrat avec l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA jusqu'en 2010, date de l'échéance du contrat avec notre mandataire, l'entreprise Matthey Transports SA. Ce trajet n'engendre aucun frais supplémentaire, la différence kilométrique étant compensée par une réduction de la récolte pendant les mois hivernaux. Les quelque 300 tonnes de branchages produites par le Secteur Environnement-Maintenance continueront à être acheminées à La Tuilière, cette matière ligneuse ne produisant que peu de gaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ